



Rudy Demotte
Ministre-Président du Gouvernement wallon et
du Gouvernement de la Communauté française de
Belgique

Programme de la Présidence belge du Conseil de l'UE en
matière de Politique de cohésion

Parlement européen, Commission REGI, 13 juillet 2010

« *Check against delivery* »

Mesdames et messieurs les Députés,

C'est un honneur pour moi de représenter la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne pour vous présenter son programme de travail en matière de Politique de Cohésion.

Avant toute autre chose, je voudrais vous dire que la Politique de Cohésion économique, sociale et territoriale est une priorité forte de la Présidence belge.

Vous le savez, une présidence n'a pas d'opinion. Elle ne prend pas parti dans les débats mais elle a des priorités ! L'avenir de la Politique de Cohésion pour l'après 2013 en est une.

Pourquoi ?

C'est d'abord **une question d'agenda**. Vous le savez, durant l'automne prochain, la Commission publiera le 5^{ème} rapport sur la Cohésion.

Ce rapport fournira une analyse détaillée de la situation. Où en sommes-nous dans la convergence de nos économies ? Comment cette politique contribue aux objectifs stratégiques de l'Union ? Comment elle s'articule avec les autres politiques européennes et celles des Etats Membres ?

Ce rapport contiendra aussi de premières orientations quant à l'avenir de la Politique de Cohésion après 2013.

Quelle sera l'architecture globale de la future politique structurelle ? Quels en seront les fondements stratégiques ? Comment l'articuler avec la stratégie Europe 2020, comment prendre en compte les nouveaux défis, notamment celui du développement durable ? Quelles sont les priorités sur lesquelles cette politique doit se concentrer ? Comment assurer une plus grande efficacité de ces instruments que sont les fonds structurels ?

Plusieurs travaux préparatifs ont déjà abordé ces questions : le 6^{ème} rapport intermédiaire sur la Cohésion, l'étude « Régions 2020 » ou encore le rapport « Barca » et les contributions des anciens Commissaires à la Politique régionale dont vous-même Madame la Présidente.

Les Ministres de la Politique régionale ont déjà abordé plusieurs fois ce sujet, que ce soit à Marianske Lazne l'année dernière sous présidence tchèque ou plus récemment à Saragosse sous présidence espagnole.

Le Conseil européen s'en est aussi inquiété en mars dernier et a retenu que la Politique de Cohésion devait intervenir dans la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020. Le 14 juin dernier, le Conseil a adopté des conclusions sur le rapport stratégique 2010 sur la mise en œuvre des programmes 2007-2013.

Lors d'une session plénière les 14 et 15 avril, les membres du Comité des Régions ont adopté un rapport de l'Allemand Michael Schneider sur l'Avenir de la Politique de Cohésion.

Enfin, vous-mêmes Mesdames, Messieurs les Députés, vous avez entamé depuis de longs mois une intense réflexion et produit plusieurs résolutions, dont une encore la semaine dernière, relative à la « Contribution de la politique régionale de l'UE à la lutte contre la crise économique et financière, notamment dans le cadre de l'Objectif 2 ». Par ailleurs, je lirai avec attention le « papier de position » sur l'avenir de la Politique de Cohésion, que vous adopterez aujourd'hui.

Bref, que ce soit au sein de la Commission, du Conseil, du Parlement, dans les capitales ou dans les régions, chacun réfléchi, analyse, esquisse...

Avec la publication du 5^{ème} rapport sur la Cohésion durant la Présidence belge, nous allons véritablement entrer dans le vif du sujet !

Mais ce n'est **pas seulement une question de timing...**

La Politique de Cohésion est tout d'abord une politique inscrite dans les traités qui lui donnent toute sa légitimité.

Ensuite, pour la Présidence belge, cette politique destinée à rencontrer l'objectif de cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union, est essentielle à la poursuite d'une construction européenne équilibrée.

Cela est particulièrement vrai au vu du contexte économique et social actuel, et alors que nous n'en avons pas encore fini avec la crise et ses conséquences désastreuses pour l'emploi et la cohésion sociale.

Au travers de sa communication sur la stratégie « Europe 2020 », la Commission a précisé combien la crise a mis en lumière les faiblesses structurelles de l'économie européenne.

Or, les fonds structurels sont un facteur de croissance durable pour les régions, les territoires et les villes européennes. Leur intervention dégage des effets de levier très importants. Ils permettent de mettre en place des outils structurels qui produisent des effets à long terme profitables au développement économique et à la création d'emplois.

En outre, la Politique de Cohésion n'est-elle pas un instrument d'accompagnement fondamental de l'approfondissement du marché intérieur ?

Et que dire de son rôle dans le cadre de la Stratégie « Europe 2020 » ? J'ai envie de dire que cette stratégie sollicite véritablement la Politique de Cohésion tant les Fonds structurels sont les instruments d'opérationnalisation par excellence de la Stratégie « Europe 2020 ».

Pour la Présidence belge, il est donc hautement souhaitable que la capacité d'action de l'UE au travers des Fonds structurels soit maintenue et même renforcée. La Politique de Cohésion doit rester un vecteur important de soutien au développement régional sur l'ensemble du territoire de l'Union.

Politique essentielle pour l'Europe, son devenir est une priorité du programme de la Présidence belge.

Mesdames et messieurs,

Cette Présidence belge, nous l'entamons **sous les meilleures auspices**, dans la continuité des travaux des Présidences précédentes, et forts de l'excellent travail effectué par la Présidence espagnole et le Parlement européen. Je pense ici plus particulièrement à l'adoption des propositions législatives sur la simplification de la réglementation générale et sur le FEDER.

Les principaux enjeux du débat que la présidence belge compte mener, porteront sur la pertinence et les conditions d'efficacité de **la future Politique de Cohésion**. L'Union Européenne a-t-elle besoin de cette

politique de développement économique ? Si oui, comment la mettre en œuvre ?

Nous proposerons aux Etats Membres de **réfléchir dans deux directions.**

La première est celle du ciblage des priorités thématiques d'intervention, en lien évidemment avec la Stratégie Europe 2020. Il s'agira de voir quelles thématiques prioritaires sont pertinentes pour la politique structurelle et avec quels objectifs à atteindre. Il faudra aussi réfléchir à la façon d'organiser cette concentration thématique.

Dans ce cadre, nous travaillerons sur la méthodologie relative au partenariat avec la Commission sur ces objectifs stratégiques.

Dans ce cadre, nous nous poserons aussi la question de l'articulation avec les autres politiques et instruments européens. On analysera l'avantage comparé des différents modes d'intervention eu égard notamment au besoin d'appropriation par les acteurs régionaux et locaux des objectifs et politiques communautaires et de la place de ces acteurs dans ces politiques.

Nous réagirons aussi par rapport au maintien de la cohérence entre les fonds structurels, entre le FEDER et le FSE.

La deuxième direction est celle du ciblage géographique de la Politique de Cohésion. Se pose ici la question du maintien ou non de l'Objectif de

Compétitivité régionale et emploi (en complément de l'Objectif de Convergence) ! Et si oui, pour quelles régions, pour quelles priorités et selon quelles modalités.

Complémentairement, on abordera la problématique de l'articulation entre cohésion et compétitivité régionale et plus généralement, la manière d'améliorer les régimes transitoires et les différentes formes de modulation de l'aide communautaire en fonction des situations de prospérité et de développement des régions.

La Présidence belge traitera encore d'autres questions liées à l'architecture de la politique de cohésion comme celle des pôles urbains.

Nous verrons aussi dans quelle mesure le concept de cohésion territoriale peut nous aider. Je pense par exemple à des notions telles que l'accès aux services sur laquelle vous insistiez hier encore.

Tout ceci sera débattu en particulier lors de la réunion informelle des Ministres de la Politique de Cohésion qui aura lieu **les 22 et 23 novembre 2010 à Liège**, réunion à laquelle j'ai d'ores et déjà invité votre présidente, Madame Hübner.

Si votre Commission le souhaite, je viendrai volontiers vous en rendre compte.

L'évolution de **la coopération territoriale** doit aussi être questionnée. Il s'agira notamment de s'interroger

sur la plus-value communautaire des stratégies macro-régionales. Cette question est d'autant plus d'actualité que la Commission viendra exposer au Conseil « Affaires générales » en décembre sa proposition relative à la stratégie pour le Danube.

Ces dernières thématiques seront traitées plus particulièrement dans le cadre de la Conférence à haut-niveau sur la coopération territoriale organisée par la Présidence belge **les 30 septembre et 1^{er} octobre prochains à Tournai.**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, je terminerai mon intervention en vous assurant de mon entière disponibilité vis-à-vis de votre Commission. Je crois en effet qu'il est de la plus haute importance d'entretenir **un dialogue** étroit entre nos institutions. Aussi, vous pouvez compter sur la Présidence belge qui conçoit son rôle comme un facilitateur du dialogue entre les institutions.

Je vous remercie.